



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille quinze et le Mardi 16 Juin,

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, 1^{er} Adjoint au Maire de la Commune de Morne-à-L'eau

***Etaient présents (24) :** Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Victoire JASMIN, Madame Marcienne LORMEL/ARPEXAD, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Léonard JERUL, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Jean DARTRON, Madame Dolores BELAIR, Madame Laure PHAETON, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Madame Annick VANONY, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Monsieur Judex LACLUSE, Madame Marie-Christine NANETTE, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Madame Michelle MAKALA-ZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE – Madame Sabrina GARES.*

***Excusés : (03)** Monsieur Jean-Claude LOMBION – Monsieur Edouard FRANCIETTA – Mme Florise CANVOT*

***Absents Représentés : (03)** Monsieur Jean BARDAIL – Mme Monique DELMESTRE – Mme Roselyne CARDOVILLE*

***Etaient absents (03) :** Monsieur Edmond MARCEL - Monsieur Favrot DAVRAIN - Monsieur Kleber BLANCHE-MARIE*

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame NANETTE Marie-Christine a été désignée pour assurer le Secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Premier Adjoint, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération N° 05-16-2015

Validation du Programme d'Acquisitions Foncières 2015

Avec la validation des projets et modalités de portage des parcelles suivantes :

- . les 4 parcelles sises au Boulevard Nelson MANDELA*
- . la parcelle sise Rue de l'Eglise.*

La Ville a bouclé son programme d'acquisitions foncières 2014/2015 par portage de l'Etablissement Public Foncier.

L'objet de la présente délibération est d'approuver le projet d'acquisitions foncières par portage EPFL pour la période 2015/2016.

Parcelles	PROPRIETAIRE	Portage	CADRE REGLEMENTAIRE EPFL	MOTIF ACQUISITION	SURFACE EN M ²	COUT ACQUISITION en €	SECTEUR	POS	PPRN	COUT AU M ²	PORTAGE AN	DELIBERATIO N DU CM	TAUX DE PORTAGE
Projet programme d'acquisitions foncières 2015/2016													
AB 572	CAULI CAMILLO	EPFL	ca 04/02/2015	AMENAGEMENT DU CIMETIERE	286		BOURG	UB	BLEU CLAIR				
AB 573	CAULI CAMILLO	EPFL	ca 04/02/2016	AMENAGEMENT DU CIMETIERE	917		BOURG	UB	BLEU CLAIR				
AB 576	issue AB 314 DANICAN EDMOND	EPFL	ca 04/02/2017	AMENAGEMENT DU CIMETIERE	126		BOURG						
AB 368	SYLVESTRE MARTIALE	EPFL	ca 04/02/2018	AMENAGEMENT DU CIMETIERE	1 181		BOURG	UB	BLEU CLAIR				
AB 400	LACAZETTE/CHOISY	EPFL	ca 04/02/2019	AMENAGEMENT DU CIMETIERE	608		BOURG	UB	BLEU CLAIR				
SS TOTAL 1					3 118								
AD 84	ANICETTE ARISTE	EPFL	ca 04/02/2020	DESENCLAVEMENT DU MARCHÉ AUX VIVRES	18 484		BOURG	INA	ROUGE				
AD 95	LOUIS PULCHER	EPFL	ca 04/02/2021	DESENCLAVEMENT DU MARCHÉ AUX VIVRES	66		BOURG	UA	BLEU CLAIR				
AD 96	AURELIEN DUPALAN	EPFL	ca 04/02/2022	DESENCLAVEMENT DU MARCHÉ AUX VIVRES	25		BOURG	UA	BLEU CLAIR				
AD 183	SYMPHORIENNE JOUENNI	EPFL	ca 04/02/2023	DESENCLAVEMENT DU MARCHÉ AUX VIVRES	69		BOURG	UA	BLEU CLAIR				
SS TOTAL 2					18 975								
TOTAL					22 093		BOURG						

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-030/SG/DiCTAJ/BRA du 10 Mai 2013 portant création de l'EPFL de Guadeloupe et ses statuts, modifié par les arrêtés préfectoraux 2013-032/SG/DiCTAJ/BRA du 23 Mai 2013, 2013-036/SG/DiCTAJ/BRA du 30 Mai 2013, 2013-048/SG/DiCTAJ/BRA du 3 Juillet 2013

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-015/SG/DiCTA/BRA du 13 Février 2015 relatif au périmètre et aux statuts de l'EPF de Guadeloupe,

Vu la délibération n° 13-003 du Conseil d'Administration de l'EPF de Guadeloupe du 13 Juin 2013 nommant la Directrice Générale et l'autorisant à passer et signer tous les contrats et actes pris au nom de l'Etablissement,

Vu le règlement intérieur de l'EPFL de Guadeloupe,

Considérant le rapport de Monsieur le Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau.

*Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,*

DECIDE :

Article 1^{er} : *D'approuver le programme des acquisitions foncières 2015/2016.*

Article 2 : *De charger Monsieur le Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau de signer tous les actes et documents permettant l'acquisition des biens en particulier les conventions opérationnelles de portage foncier avec l'EPF de Guadeloupe. Les modalités de portage des parcelles feront l'objet d'une information à l'Assemblée Délibérante.*

Article 3 : *Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.*

**Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal
Pour expédition certifié conforme**

Fait à Morne-À-L'eau, le 17 Juin 2015

J
Le Maire
Jean-Claude LOMBION

FRANÇOIS FRANCFORT
1^{er} Adjoint au Maire

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le.....

Formalités de publicité

Effectuées le.....

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre

